

Compte-rendu de la rencontre du 21 mai 2011

Présences :

Nous avons dans la salle près de 50 personnes représentant 38 propriétaires.

But de la rencontre :

Renseigner les propriétaires riverains et autour du lac des Pins Rouges en vue de la formation d'une association.

Déroulement :

Les trois personnes initiatrices de ce mouvement présentent chacun leur tour une partie des informations actuelles et donnant les buts et objectifs de la future association.

Ils expliquent aussi le fonctionnement de l'association tout en soulignant les forces et les particularités d'une association.

À la période de question divers sujets sont abordés dont ceux listés ici avec les commentaires des participants :

1. Accès au lac
 - a. Les travaux concernant l'accès débiteront en juin prochain.
 - b. La descente au lac sera du type rustique c'est-à-dire pas plus de 4 m. de large et il n'y aura pas de rampe de mise à l'eau
 - c. Il n'y a pas de contrôle prévu pour vérifier l'accès présentement
 - d. La municipalité s'ajustera sur ce point en fonction des plaintes reçues
2. Bateaux
 - a. Le plan d'eau relevant du fédéral, c'est la municipalité qui doit faire une demande pour empêcher les bateaux à moteur à essence sur le lac.
 - b. Présentement la municipalité requiert plus de 70% de l'accord des propriétaires autour du lac afin de transmettre une telle demande
 - c. La municipalité ne s'objectera pas à des démarches en ce sens – il y a déjà quelques lacs qui appliquent cette restriction dont celui du village.
3. Qualité de l'eau
 - a. L'Organisme OBVRLY s'occupe de gérer les bassins versants des lacs de la région et classifie les lacs selon un code de couleur allant de vert à rouge en passant par jaune et orange.
 - b. Les lacs avec un code rouge sont les plus à risque et nécessitent des actions immédiates et ainsi de suite pour les lacs du territoire
 - c. Le lac des Pins Rouges est classé jaune. Donc légèrement à risque et fera l'objet d'une attention plus grande au cours des prochaines années.



- d. L'organisme OBVRLY fera une présentation le 9 juillet prochain en la salle du conseil à 9:00 heures afin de renseigner les personnes intéressées.

4. Priorités de l'association

- a. Les trois (3) personnes initiatrices de notre association ont défini des priorités qui sont présentées et discutées sommairement
- b. Ils ont établi celles-ci
 - i. Légalisation de l'association
 - ii. Accès au lac
 - iii. Qualité des eaux
- c. Ces priorités sont acceptées toutefois il reviendra au nouveau CA, suite aux discussions de cette rencontre, de les mettre en place.
- d. Il est fortement suggéré de tenir une autre assemblée dans les plus brefs délais afin de renseigner les membres.

5. Règlements

- a. Une discussion a lieu quant à la validation de la démarche de légalisation de l'association où en fait nous devrions adopter les règlements et ensuite former l'association. L'assemblée juge plutôt prioritaire de former l'association et de donner le mandat au futur conseil d'administration (CA) de réviser les règlements d'ici le mois d'octobre prochain
- b. Un des règlements suscite beaucoup d'interrogation dont celui donnant le droit de vote aux propriétaires possédant un chalet seulement. Une partie de l'assemblée voudrait étendre ce droit à ceux qui n'ont pas encore d'immeuble. Celui-ci sera donc revu par le nouveau CA
- c. Le nombre de membre du CA devrait être un nombre impair – à discuter

6. Élection des membres du CA

- a. Afin de simplifier le processus, nous demandons directement aux personnes intéressés à lever la main pour devenir membre du CA.
- b. Nous avons reçu un courriel d'un propriétaire qui a déjà signifié son intérêt à devenir administrateur
- c. Cinq (5) autres personnes lèvent la main et nous formons alors notre CA. Ces personnes se réuniront immédiatement après la rencontre pour déterminer le président, le vice-président et le secrétaire
- d. Une résolution est demandée en ce sens par M? et appuyé par M? et adopté à l'unanimité
- e. Les administrateurs sont :
 - i. Mathieu Lemay
 - ii. Lison Bédard
 - iii. Éric Ouellet
 - iv. Audry Larocque (soumis par courriel)



- v. François McMurray
- vi. Yvon Brissette

7. Cotisation annuelle

- a. La cotisation annuelle est suggérée à 40\$ par année
- b. Ce montant est proposé par M La Haye et appuyé par M Lemay
- c. Adopté à l'unanimité
- d. Les participants pourront payer à la fin de la rencontre comptant ou par chèque
- e. Les chèques seront libellés au nom de Mathieu Lemay pour l'instant, le temps que nous créerions légalement l'association et que nous pourrions ouvrir un compte de banque localement.

8. Questions

- a. Durant le cours de la rencontre nous avons eu des questions de la part des personnes présentes ce qui fait que la période de questions est plus ou moins requise selon le désir de l'ensemble des participants

9. L'assemblée est levée